



## COVID ET TEMPS DE TRAVAIL

Peut on me forcer à poser des congés ?

**NON, pour le moment.**

Les dispositions permettant à un employeur de contraindre un.e salarié.e à poser jusqu'à 6 jours de congés ne sont valables que pour le secteur privé.

Les seuls jours qui pourraient être imposés seraient des RTT dans la mesure du nombre laissé à la main de l'administration par l'accord local.

Les récupérations d'heures supplémentaires ne peuvent être imposées, mais seulement proposées.



☎ 01 40 33 85 00

🌐 [sudsantesociaux.org](http://sudsantesociaux.org)

✉ [contact@sudsantesociaux.org](mailto:contact@sudsantesociaux.org)

🐦 @SudSanteSociaux

📘 @FedeSudSanteSociaux

📺 SudSanteSociaux